

Fiches d'information sur les rencontres faites dans les PNR

- **Parc naturel régional de Lorraine**
- **Parc naturel régional des Ballons des Vosges**
- **Parc naturel régional du Vexin français**
- **Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse**
- **Parc naturel régional du Gâtinais français**

Note : ces fiches ne sont pas exhaustives mais les informations qu'elles contiennent donnent un aperçu des divers aspects qui régissent le fonctionnement des PNR et des problématiques de mise en valeur des paysages qu'on y retrouve.

Pour vous documenter sur les ressources et activités des parcs visités, veuillez consulter les sites suivants :

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

www.rpcom.com/vexin-francais

www.chez.com/lfweb/chevreuse.html

Parc de Lorraine

Enjeu stratégique : Le territoire comprend le bassin versant d'approvisionnement en eau potable de la ville de Metz. Le lac de Madine est dédié au développement touristique et sert de réservoir de régulation du Rupt-de-Mad (1970 : 30 ans). Le secteur agricole est une source de pollution diffuse (385 km² dont 60% terres agricoles du territoire du PNR et totalise 85 000 unités de bovins).

Contrat de rivière : Projet financé par le Conseil régional de Meurthe et Moselle, et Meuse, le Ministère de l'environnement, l'Agence de l'eau et de la Ville de Metz.

PAYSAGE – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT Le PNR fournit l'information sur la caractérisation du milieu aux agences qui sont responsables du P.O.S.

- Volet Agriculture = améliorer la qualité de l'eau et mobilisation de la profession agricole pour la mise aux normes des bâtiments et conduite raisonnée des cultures.
- Volet Assainissement = mise en place de filière de traitement des eaux usées domestiques dans les communes ; préserver et restaurer la rivière et les milieux aquatiques (Rupt-de-Mad : rivière privée dont l'entretien est à la charge des riverains).
- Volet Milieux naturels = programme de rattrapage d'entretien de la rivière et restauration des ouvrages hydrauliques.
- Volet Observatoire = suivi faunique et floristique (pour évaluer l'amélioration de la qualité environnementale du milieu)

Le contrat de rivière comprend une intervention importante au niveau du paysage et du patrimoine. Cette préoccupation a permis la reconnaissance d'un programme d'action, l'engagement volontaire des communes et le financement par l'état pour le paysage et l'éducation. Les moyens mis en œuvre visent à :

- Informer et sensibiliser : lettre annuelle et des panneaux de chantier
- Formation et constitution d'un réseau de personnes-ressources dans les villages et assureront un relais avec les structures intercommunales chargées de l'entretien.
- Animer et coordonner l'opération : aide à la définition de projet, suivi des opérations et coordination.
- Formation des enseignants et sensibilisation des écoles (de la maternelle au collège). Production d'une maquette du bassin versant. Le programme éducatif a évolué et s'étend sur tout le territoire avec les rivières. Politique de doter chaque organisme d'un outil d'animation et d'éducation.

Historique du projet	1991	-	Études préalables, réalisées par le PNR
	1993	-	Dossier préalable (avis favorable) du comité national (architecture et environnement) et synthèse des études préalables.
	1995	-	Constitution du Comité de rivière (élus locaux et partenaires)
	1996	-	Adhésion des communes aux objectifs

1997 - Dossier définitif et signature

Description du milieu Côtes de Meuse :

mettre en valeur le petit patrimoine et les points de vue sur la vallée
Buttes témoin le long de la vallée de la Woëvre
Abondance de petit patrimoine lié à l'eau (source, lavoir, etc.)
Forme des villages : Village en chapelet

Plaine de la Woëvre :

développer des sentiers en plaine pour visiter les étangs en liaison avec les côtes
Étangs monastiques
Plaine humide
Lac de Madine

Secteur des méandres :

Valorisation de la rivière dans les projets d'aménagement communaux
Confluence à Brillonville
Paysages secrets et peu accessibles car ils sont encaissés dans les villages

Secteur des paysages céréaliers plats

Entrées de villages mal définis, perte du caractère rural

Secteur proximité urbaine :

Garantir l'image rurale du secteur Faire découvrir les richesses naturelles et patrimoniales, gérer les structures et infrastructures liées au tourisme.
Pression urbaine
Coteaux : perte de tradition du verger familial
Friche : forêt qui descend des coteaux et grignote les villages
Confluence de rivière peu accessible, surtout améliorer l'entrée de la Vallée à Arnaville

**Municipalité de
Villecey-sur-Mad
Présentation du maire,
M. Jacquemin**

Caractéristiques : village de vigneron affecté par l'abandon des vignobles en 1955, l'enrichissement et l'abandon des coteaux.

C'est un territoire aux prises avec des problèmes assez typiques : exploitations de petite taille, émigration et exode vers les villes (Metz, Nancy et Pont-à-Mousson). Il reste un agriculteur en place et 4 exploitants extérieurs qui travaillent les propriétés du territoire. Les villages de la région se repeuplent en communes-dortoirs. Les enjeux sont la mobilisation du milieu pour conserver les services et sauvegarder l'école. Un projet de garderie a été monté par la commune et le développement d'un regroupement scolaire s'est organisé sur 4 villages. Le constat dominant est que l'intercommunalité est la voie obligée pour les intervenants d'équipements collectifs. L'objectif de développement du territoire communal passe par le remembrement foncier et la commune a fait réaliser une étude d'impact du remembrement foncier dont la réalisation est financée par le Conseil général.

**Intégration des réseaux
électriques (Électricité
de France)**

- Visite de la Commune de Hatton Châtel – Ville médiévale dont l'ensemble du réseau est enfoui
- Le Parc naturel régional donne des orientations sur les lieux d'enfouissement et propose des sites prioritaires. Il fournit un encadrement (chargé de mission pour les infrastructures) pour les

les chartes du paysage

demandes de subvention (fonds EDF et état) et influence les communes pour le choix du poteau (béton vs bois).

- Enjeux de paysages : Implantation d'un TGV et la ligne d'alimentation électrique de 110 kV.
- Visite du village de Villecey sur Mad : les nouveaux lotissements sont planifiés en fonction de la capacité des infrastructures existantes incluant le réseau d'EDF. Dans les nouveaux lotissements les réseaux de distribution d'électricité sont enfouis (décision de la commune mais pas de règlement)

Parc des Ballons des Vosges

- Fiche signalétique**
- 203 communes / 3 régions administratives / 4 départements
 - Parc créé en 1989, après une mission d'étude étalée de 1984-1989
 - Forme associative au départ, devenue syndicat mixte, Conseil d'administration composé de 56 délégués
 - Le PNR emploie 30 personnes.
 - Origine du Parc : pression d'associations pour protéger le massif contre l'envahissement du tourisme de masse et des promoteurs (stations de ski)

Territoire diversifié comprenant :

- Le versant des Vosges : intérêt pour le développement économique et même la survie économique (Région de Lorraine)
- Le versant alsacien : Région Rhinoise dont la sensibilité à l'environnement est liée à l'influence des partis verts
- La Franche-Comté à dominante agricole
- Le plateau des Mille-Étangs

- Objectifs du PNR**
- Protection des sommets des Hautes-Vosges
 - Maintenir et protéger l'ouverture des paysages
 - Assurer le développement économique (28500 entreprises) et le développement culturel

Les Plans de paysage sont réalisés par commune. Un projet pilote de P.O.S. patrimonial est en place à Meurthe-Clercy

- Implication d'Électricité de France dans le milieu**
- EDF participe financièrement à la commandite du prix "Écotrophée" sur l'environnement et le paysage remis à une industrie.
 - Les projets d'EDF sont régis par la convention cadre avec l'état. Les relations avec EDF se traduisent souvent en marchandage local. Il n'y a pas d'entente sous forme de convention entre EDF et le Parc.
 - Le Fonds national de compensation des nouveaux ouvrages THT ou HT permet des interventions dans les espaces protégés ou les parcs naturels régionaux
 - Visite de la Commune de Fraize-Plainfaing : l'enfouissement se fait systématiquement dans les nouveaux quartiers. On privilégie les réseaux façades sur les bâtiments de logements industriels. L'enfouissement est considéré comme étant trop onéreux (5000 francs par branchement) en plus des coûts d'enfouissement du réseau basse tension.

Parc du Vexin français

Fiche signalétique Projet né en 1974, création du PNR en 1984
Caractéristique du territoire agricole : céréaliculture sur les coteaux, élevage dans les vallées

Le périmètre du parc est fixé dans les schémas directeurs des villes nouvelles et industrielles pour « consacrer » la protection du parc vs la pression urbaine. Le PNR pose comme défi pour la protection des paysages, l'équilibre entre développement et conservation

- Enjeux de paysage**
- Maintenir des espaces herbacés et maintenir des zones humides (MAE : mesures agro-environnementales de la Communauté européenne)
 - Maîtrise de la déprise agricole sur les coteaux calcaires (programme européen NATURA 2000 financé par le programme LIFE)

Les éleveurs ont fait un contrat de pâturage extensif sans emploi de pesticides. Calcul du manque à gagner compensé par deux (2) versements d'une subvention valable pour cinq (5) ans. Dans cette approche, il faut envisager la diversification agricole : le « double actif », aubergiste-agriculteur ou vente à la ferme de produits locaux.

- Projet de gazoduc sur 115 km**
- Projet date de 1995
 - Concertation en amont et en aval
 - Trois tracés à l'étude : a) à l'extérieur du parc, b) partiellement dans le parc, c) à l'intérieur du parc
 - Intégration par camouflage des ouvrages de surface
 - Tracé à angle dans les boisés sur montagne
 - Plan qualité d'affaires et plan environnement de Éco-garde environnement au niveau du parc
 - Convention ⇒ mesures compensatoires
 - Protocole ⇒ réhabilitation et participation du cadre de vie – 5 ans, 4M de francs
 - EDF-GDF ⇒ Directions communes mais deux sociétés distinctes
 - Enquêtes publiques ⇒ dépendent de l'ampleur du projet
 - Déclaration d'utilités publiques – DUP expropriation
 - Parc n'a pas le même partenariat avec EDF

Parc de Haute vallée de Chevreuse

- Fiche signalétique**
- PNR depuis 15 ans
 - Territoire occupé par 50% de forêts (dont 40% de forêt publique) et de 50% d'occupation agricole - (céréales) sur les plateaux, traditions maraîchère et élevage en fond de vallées.
 - Problématique : abandon des vallées et fermeture des paysages de vallées
 - 25% de la population réside dans le milieu depuis plus de 15 ans et 25% depuis moins de 5 ans.

- Structure du PNR :**
- Commission de travail :
 - Communautaire-Animation-Culture
 - Milieux naturels - Environnement
 - Développement économique
 - Urbanisme et habitat
 - Syndicat mixte de gestion : Région Ile-de-France et département des Yvelines (21 communes)
 - Bureau syndical composé de représentants (Région =3, Département = 3, Communes =5)

- Niveau de planification**
- Schéma directeur régional
 - Schéma directeur local (intercommunal)
 - Plan d'occupation des sols (P.O.S.) opposable aux particuliers
 - Plan du parc : exige la compatibilité des autres instruments de planification

- Objectifs**
- Maîtriser l'évolution du territoire - Règle : ne plus consommer d'espaces ouverts (et travailler à l'intérieur des périmètres urbains)
 - Maintenir les paysages de fond de vallée ouverts (2000 hectares)
 - Protéger et valoriser les patrimoines (historiques et vernaculaires)
 - Restaurer et mettre en valeur les rivières
 - Développer un projet de vie locale
 - Accueillir, informer et sensibiliser

Intégration des réseaux d'électricité L'enfouissement des réseaux a fait l'objet d'une subvention au parc de 12M francs. Le parc finance jusqu'à 50% d coût de la basse tension (demande de subvention des communes). La condition d'intervention est que tout doit être enfoui incluant les télécommunications. La priorité va au milieu bâti (vs milieu naturel).

Parc du Gâtinais français

- Fiche signalétique :**
- Au pays des mille clairières et du grès
 - 57 communes / 2 départements : Essonne (28 communes), Seine-et-Marne (27 communes)
 - Lien routier avec le réseau régional. L'autoroute A6 coupe le territoire du PNR (nuisance sonore)
 - Il existe une commission Paysage et une Union des Amis du Parc
 - Problématique : pression urbaine et dévitalisation.
 - Objectif : recréer une vie de travail et ranimer l'identité du milieu.
 - Cinq(5) écomusées sur le territoire.
 - Bordé par la forêt de Fontainebleau qui accueille 11 M de visiteurs par an. Pression urbaine au Nord-Est (4 communes, en partie rurales, ont demandé à avoir leur territoire rural intégré au PNR).

Élaboration de la charte : Concertation dès l'étude de faisabilité entre les partenaires : Communes, Élus, personnel technique, associations

Thèmes : Agriculture, Développement local, Architecture, Environnement et Paysage, Communication

Budget de fonctionnement : 7MFrcs (1,4 M\$)

Budget d'investissement : 3MFrcs (600,000\$)

Personnel : Le Conseil régional fournit 3 employés. L'équipe totale se compose de 8 personnes

Projets en cours :

- Étude de coloration. Repérage des qualités et couleurs du bâti traditionnel et montage d'un guide de coloration à l'usage des nouveaux bâtiments
- Travailler sur les produits locaux reconnus (orge brassicole, miel et produits de l'abeille)
- Renforcer les ressorts de l'identité locale
- Travailler les limites et les transitions entre les entités
- Travailler sur les chartes intercommunales
- Travail sur le paysage quotidien des communes. Atlas : État des lieux. P.O.S. qualitatif

Rôle du CAUE Rôle conseil en amont du projet, il est interdit au CAUE d'être maître d'œuvre.

- Soutien à l'aménagement auprès des communes (maires)
- Gratuité partielle des services
- Service au particulier
- Éducation des classes de patrimoine avec les enseignants, les écoles d'architecture
- Travailler de concert avec la DDE
- Dépend du Conseil général
- CAUE est dirigé par un Conseil représentatif de la diversité de la région

les chartes du paysage

CAUE : employés à mi-temps – en pratique privée (dans un département différent de celui de leur fonction au CAUE).
Travail pluridisciplinaire, travail en support avec les autres acteurs qui font également des études sur le même territoire.

Ex. : Seine-et-Marne : Équipe de 10 personnes regroupant Architecture de paysage, architecture, urbanisme, et technicien forestier
Exemples de dossiers : Plantation de haies routières, Plan de gestion pour la plantation d'alignement pour Mission Paysage.